

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 18 juin 2020

20h30 Salle des fêtes de Pageas

Présents : Moïse BONNET – Aurélie BROWANG – Jean-Antoine BRUN – Tristan CHABOT – Christian CHIROL – Eric FAURE – Roland GARNICHE – Aurélie LACAUD – Bernadette LACOTE - Virginie LERICHE – Thérèse LOUBERT – Sébastien MESRINE – Stéphane PARIAT – Sébastien PASSELERGUE – Jean-Pierre RIGOUT

(Arrivées de Tristan CHABOT à 20h40 et de Stéphane PARIAT à 20h45)

Ouverture de la séance à 20h30 - Séance levée à 23h15

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RIGOUT est nommé secrétaire de séance

Madame le maire préside la séance et ouvre celle-ci à 20h30, le quorum étant atteint.

Demande de huis clos pour la séance

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19 madame le Maire demande le huis clos pour cette séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des élus présents (Pour : 13 voix)

1 - Madame le Maire propose le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

Proposition d'annulation de loyer pour les 3 mois de cessation d'activité en raison de la crise sanitaire et économique pour le restaurant « Le SABERIK ».

***Proposition de rajout à l'ordre du jour acceptée à l'unanimité des élus présents
(pour : 13 voix)***

Ce point est traité immédiatement.

Compte tenu de la fermeture obligatoire de cet établissement en raison de la crise sanitaire la proposition d'aider cette entreprise en annulant les loyers des mois d'avril, mai et juin est acceptée par les élus.

Proposition adoptée à l'unanimité des élus présents (Pour : 13 voix)

2. Approbation des comptes rendus de 2 séances du conseil municipal :

Compte-rendu de la séance du 13 février 2020 (mandat précédent) :

Compte rendu approuvé : Pour: 4 voix (les élus du mandat précédent) -
Abstentions : 9 voix (les nouveaux élus)

Compte rendu de la séance du 23 mai 2020 :

Compte rendu approuvé Pour: 13 voix

(Arrivées de Mrs. Tristan CHABOT (20h40) et Stéphane PARIAT (20h45))

3. Délégations consenties par le Conseil Municipal au maire :

Madame le Maire propose au conseil municipal que celui-ci lui délègue 14 compétences destinées à accélérer la prise de décision pour la commune et éviter la convocation du conseil municipal à chaque demande, selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) .

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande (OUI : 15 voix)

(liste des délégations consenties consultables en mairie dans le registre des délibérations)

4. Propositions des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire présente une liste représentative de 24 contribuables de la commune de plus de 18 ans. Cette liste sera proposée au directeur départemental des finances publiques (*liste consultable en mairie dans le registre des délibérations*). Ce dernier choisira dans celle-ci 6 titulaires et 6 suppléants. Madame le maire (ou l'adjoint délégué) est présidente de cette commission.

Proposition adoptée à l'unanimité des élus (Pour : 15 voix)

5. Subventions aux associations :

La commission des finances qui s'est réunie le 06 juin 2020 propose au conseil municipal l'attribution des subventions suivantes aux associations qui ont déposé un dossier de demande.

Associations communales : Comité des fêtes : 500 € - Pageas Loisirs : 500 € - ACCA : 250 € - Quinte du Loup : 250 € - Amicale Laïque des écoles du RPI Châlus-Pageas : 250 €
Associations extérieures : Jeunesses Musicales de France (JMF) : 150 € - Associations des conciliateurs de Justice : 120 €

Propositions adoptées à l'unanimité des élus (Pour : 15 voix)

6. Indemnisation du Maire et des adjoints

Le maire et les adjoints reçoivent une indemnité de fonction établie en fonction de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique. Celles-ci sont fixées en application de la loi du 29 décembre 2019 qui indique le taux maximal applicable. Elles sont inscrites au budget de la commune.

Madame le Maire propose les indemnités suivantes (indemnités brutes mensuelles):

Le maire : 40,30 % de l'indice 1027 (taux maximal) – 1567,43 € - information sans vote car l'indemnité est fixée par la loi

Les adjoints : 10,70 % de l'indice 1027 (taux maximal) – 416,17 € - vote obligatoire pour chaque adjoint

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des élus présents (Pour : 15 voix)

7. Fixation des taux d'imposition 2020

Les taux concernent la Taxe sur le Foncier Bâti (FB) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (FNB). Pour rappel, la Taxe d'Habitation (TH) a été supprimée par l'état et elle sera compensée en quasi-totalité par celui-ci jusqu'en 2022. Les taux de ces taxes doivent être votés par le conseil municipal. Suite à la réunion de la commission des finances du 6 juin, Madame le Maire propose le maintien des taux de 2019 pour le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti.

Les taux proposés pour 2020 (sans augmentation par rapport à ceux de 2019) sont les suivants :

Foncier Bâti : 17,78 % Foncier Non Bâti : 83,17 %

Les propositions de la commission des finances sont adoptées à l'unanimité des élus présents (Pour : 15 voix)

8 – Confier au Centre de Gestion le soin d'agir au renouvellement du contrat d'assurance « groupe de risques statutaires »

Madame le Maire expose que la commune de Pageas (ainsi qu'une majeure partie des communes) adhère à ce contrat proposé par le Centre de Gestion depuis 2017. Le Centre de Gestion a besoin du vote des conseils municipaux des communes adhérentes pour pouvoir renégocier ce contrat d'assurance et obtenir les meilleures garanties possibles au taux le plus juste.

Accord à l'unanimité des élus présents (Pour : 15 voix)

9. Logo de la Commune

Sébastien Passelergue présente un logo destiné à donner une identité à notre commune (en-tête de courrier – enveloppe – documents officiels...).

Ce logo avait été élaboré au cours du mandat précédent, mais jamais validé.

Après échanges ***la proposition de logo présenté est validée à l'unanimité des élus présents***
(Pour : 15 voix)

10. Demande de subventions au conseil départemental de la Haute-Vienne :

Pour une prise en compte de l'élection de nouvelles équipes municipales, des demandes supplémentaires de subventions peuvent être déposées avant le 15 juillet 2020. (*Dates habituelles : dépôt des dossiers avant le 30 novembre 2019 pour une commission d'attribution en juin 2020*).

Christian Chirol au nom de la commission des finances propose 3 dossiers qui seront déposés par Madame le Maire au CTD (Conseil Technique Départemental).

Ces dossiers doivent être classés par ordre prioritaire.

Priorité 1 : Travaux à la salle des fêtes : des modifications au projet initial ont été apportées à la suite des passages des commissions incendie et sécurité. Elles ont entraîné une augmentation du devis.

Priorité 2 : Mise en place d'un goudronnage (stabilisé) sur les 3 allées principales du cimetière.

Priorité 3 : Accès à la future plateforme de déchets verts à La Betoulle. (156m de chemin à convertir en route).

Coût total estimé de l'ensemble du projet : 12 000 € (plateforme-voie d'accès – clôture)

11. Vente de bois

En hiver les agents municipaux coupent du bois pour entretenir les forêts communales. Celui-ci est ensuite revendu aux administrés de la commune.

Pour donner le temps de la réflexion à la mise en place d'une réglementation précise à cette vente, le conseil municipal à l'unanimité décide de repousser à une prochaine séance les décisions concernant la cession de ce bois.

12. Création d'un marché à Pageas

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un marché de plein air dans le bourg de Pageas, sur la place de l'Eglise.

Questions diverses

Indemnités aux conseillers municipaux appelés à siéger en dehors de la commune

Après des échanges, il est admis que des remboursements de frais de déplacements seront accordés aux élus qui en feront la demande selon les formes légales. (Privilégier le covoiturage dans la mesure du possible)

Elus référents de villages :

Un tableau listant « villages » et « référents » est présenté. Quelques détails restent à valider avant de le mettre en application.

Informations sur la réunion de la commission « Ecoles et Affaires Scolaires » (Roland Garniche)

- . Roland Garniche remercie les enseignantes pour leur implication dans la gestion de la pandémie.
- . Il rappelle le travail positif de la commune pendant cette même période: maintien du fonctionnement de la cantine et de la garderie...
- . Il indique que la commission va travailler à l'amélioration de la qualité des repas proposés aux enfants.
- . Il signale la réunion du conseil d'école le mardi 30 juin à la salle des fêtes de Pageas.
- . A la suite de l'intervention du Président de la République de dimanche 14 juin annonçant la reprise obligatoire de l'école à partir du lundi 22 juin, 2 élus apporteront leur aide au personnel municipal pendant la pause méridienne du lundi 22 juin au vendredi 03 juillet (Thérèse Loubert les lundis et vendredis – Jean-Pierre Rigout les mardis et jeudis).

Le détail du déroulement du conseil municipal est consultable en mairie dans le registre des délibérations.